



# *Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans*

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : [www.msffio.ca](http://www.msffio.ca)

Courriel : [info@msffio.ca](mailto:info@msffio.ca)

## Affaires municipales

### Dossier Huttopia

Comme il a été mentionné dans le texte du mois de septembre, la MRC de l'Île d'Orléans et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans continuent le travail en cours dans ce dossier et les organisations ont choisi de faire appel aux services juridiques de la firme Morency société d'avocats pour ce faire.

### Administration municipale

Par résolution du conseil, le conseil a choisi de créer une division du centre le Sillon. En effet, la partie de l'édifice donnant sur le chemin Royal et accessible par le 3491, chemin Royal devient officiellement la Mairie de la municipalité.

La partie de l'édifice contiguë à la rue Lemelin continuera quant à elle d'être désignée comme le centre le Sillon et aura comme principale occupation celle de centre communautaire municipal. Le seul local utilisé pour l'administration municipale dans le centre communautaire sera la salle du conseil située au premier étage dans le local 2016 accessible par l'édifice de la Mairie.

Le conseil m'a également désigné à titre de répondant municipal en matière d'accommodement comme requis par la loi.

### Parc de la Tour-du-Nordet

Le contrat du concessionnaire présent sur le site en été venant à échéance cet automne, le conseil a résolu de lui accorder un nouveau contrat pour une durée de trois ans. Il faut souligner ici que le privilège d'opérer la restauration sur le site vient avec l'obligation de se charger de l'entretien régulier du site y compris l'ouverture et la fermeture des accès au Parc incluant une surveillance des lieux.

### Règlementation municipale

Quatre processus de modification règlementaire ont été initiés en octobre, en voici la nomenclature :

- Le règlement numéro 018-150 modifiant le règlement de construction numéro 03-43 ;
- Le règlement numéro 018-151 modifiant le règlement numéro 012-103 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

- Le règlement numéro 018-152 modifiant le règlement numéro 07-059 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;
- Le règlement numéro 018-153 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Il me reste à vous inviter aux séances prévues en novembre soit une séance publique de consultation sur le projet règlement 018-150 modifiant le règlement de construction numéro 03-43 qui sera suivie de la séance ordinaire du conseil, pour terminer la soirée avec la séance extraordinaire ayant pour objet l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2019-2020-2021. Ces séances se tiendront consécutivement dès 20 h le 5 novembre 2018.

Marco Langlois, g.m.a.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**  
**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**  
**SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2018, le Conseil municipal a adopté le projet règlement 018-150 modifiant le règlement de construction numéro 03-43 de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 5 novembre 2018, à 20 h à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse, un conseiller ou une personne mandatée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 3491, chemin Royal aux heures régulières :

**Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

4. Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour d'octobre deux mille dix-huit.**

**Marco Langlois, g.m.a.**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné,  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Séance extraordinaire sur le plan triennal d'immobilisations**  
**2019-2020-2021**

**Qu'**une séance extraordinaire sur le plan triennal 2019-2020-2021 se tiendra à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Que** cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de novembre, **le lundi 5 novembre 2018 ;**

**Que** les points suivants seront à l'ordre du jour :

*Projet d'ordre du jour*

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 ;
3. Période de questions ;
  - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
4. Levée de la séance

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour d'octobre deux mille dix-huit.**

**Marco Langlois, g.m.a.**  
**Directeur général/secrétaire-trésorier**